

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2024

à 18H00

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze février, le comité syndical convoqué le 7 février 2024 s'est réuni au siège du SIVOM à Rieux-Volvestre, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur ESQUIROL Jean-Marc.

PRÉSENTS : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. MURCIA Christian, Mme JEAN Sophie, M. DEGA Gilbert, M. DELCROIX Bernard, M. ESQUIROL Jean-Marc, M. BABY Jacques, M. CAZAUX Jean-Michel, M. FIRMIN Laurent, M. MASSIP Cyril, M. CAILLET Pierre, M. DEJEAN Michel, DEVIC Jean-Marc, Mme VEZAT-BARIONA Maryse, M. CARON-JOURDA Yves, M. SANTA-CRUZ Roger, Mme SEGALA Laëtitia, M. PONS Bernard.

ABSENTS, EXCUSES : M. VOISIN Nicolas, M. NAYLIES Charles, M. JOSSE Miguel, M. CHALDUC Jean (pouvoir donné à M. MURCIA), Mme PORQUERAS Carole, Mme VIDAL Marie-Françoise, Mme MASSE Magali, M. LEFEBVRE Patrick, M. CORNET Olivier, M. ALVADO Régis (pouvoir donné à M. CARON-JOURDA), M. CHAGNE Patrick, M. PERSILLON Cyrille.

Secrétaire : M. CAZAUX Jean-Michel

N° 1 Compte rendu du précédent comité syndical du 17.01.2024

Pas de remarque sur ce compte rendu.

Avis favorable à l'unanimité.

N° 2 Retour sur l'entrevue avec Monsieur le Sous-Préfet et les maires de Salles-sur-Garonne et Saint-Julien-sur-Garonne

Le Président informe qu'il a été reçu par Monsieur le Sous-Préfet avec les maires de Salles-sur-Garonne et de Saint-Julien-sur-Garonne pour la reprise de la compétence optionnelle « Restauration scolaire » par la commune de Salles-sur-Garonne.

Les services de l'Etat ont rappelé l'illégalité de la procédure engagée.

A l'issue des échanges, Monsieur Caillet, Maire de Salles s'est engagé sur la reprise des repas du SIVOM à la rentrée des vacances d'hiver et le respect de l'article 5 des statuts du SIVOM sur la reprise de compétences optionnelles, soit :

- Un préavis de 6 mois, préavis rendu exécutoire par la délibération du Conseil Municipal ;

- Une participation au déficit cumulé du service Restauration.

Monsieur DEJEAN, adjoint du Maire de Salles, précise qu'il sera spécifié sur la délibération que la commune n'aura plus à participer au déficit en cas de dissolution du service.

Monsieur CAILLET, Maire de Salles, fait appel à l'humanisme du Comité pour réduire le préavis afin de ne pas mettre en difficulté le commerce de la commune.

Le Président répond qu'une réduction du préavis entraînerait une révision des statuts ce qui n'est pas inenvisageable. Et que ce préavis avait été défini pour permettre au SIVOM de compenser la perte de revenu.

Madame VEZAT-BARIONA explique que la Mairie a la possibilité d'exonérer le commerçant de son loyer dans un délai défini afin de soutenir ce dernier.

N° 3 Remplacement du troisième autre membre du Bureau Syndical

Suite à la démission de Monsieur Guy COMELERANT, de sa fonction de Conseiller Municipal de la Commune de Salles-sur-Garonne et troisième autre membre du Bureau Syndical.

Suite à la candidature de Monsieur DEJEAN Michel, Adjoint au Maire de Salles-sur-Garonne et délégué titulaire du Comité Syndical, pour siéger en tant que troisième autre membre du Bureau Syndical.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical de se prononcer par vote à bulletin secret.

Suite aux résultats de l'élection :

Monsieur DEJEAN Michel est élu en tant que troisième autre membre du Bureau Syndical.

N° 4 Délibération pour les branchements d'eau et d'électricité à Latrape

Le Président explique qu'il convient de dissocier les compteurs d'eau et d'électricité des bâtiments Balcon des Etoiles et Foyer Intercommunal de Latrape (un seul compteur pour les 2 bâtiments).

Pour se faire, il est nécessaire de participer financièrement :

- SDEGH = 795,00€ ;
- SMDEA09 = 1 522,80€ TTC.

Avis favorable à l'unanimité.

N° 5 Patrimoine

Villas Brunis

Suite au dernier comité syndical, Monsieur ADOUIN (locataire de la villa de gauche), a fait une proposition d'achat à 165 000,00€ pour la villa de droite.

Un courrier lui a été adressé pour l'informer que l'offre était un peu basse par rapport aux fourchettes de prix déterminées par le Comité. Il est donc revenu avec une offre à 170 000,00€ pour la villa de gauche.

Le Président demande au Comité son accord pour accepter l'offre.

Vote Pour : 20

Abstention : 1

Terrains BAX

Le Président informe que la proposition faite à Monsieur CUCHEROUSSET pour la parcelle A88 à 1 500,00€ les 3 000m² et la mise à disposition gratuite de la partie inoccupée de la parcelle A214 a été acceptée.

Le Président a rencontré un habitant de Montesquieu-Volvestre, travaillant à Fornex qui serait intéressé par la parcelle A601 à Bax, actuellement mise en vente à 41 584,00€ pour 2599m². Terrain viabilisé.

La parcelle en face de 27m² de moins a été vendue l'an dernier par la commune de Bax à 38 500,00€.

L'intéressé a fait une proposition à 35 000,00€. Le Président explique qu'il trouve la proposition basse et propose s'aligner à la vente de la commune.

Vote Pour : 20

Abstention : 1

N° 6 Echanges sur la situation et le devenir du SIVOM

Monsieur CAILLET explique qu'il est contre la vente du patrimoine du SIVOM car il craint que si la collectivité est dissoute, il n'y ait plus suffisamment de patrimoine pour couvrir les dettes.

Le Président rappelle que depuis janvier 2024 afin d'honorer les salaires, les emprunts n'ont pas été payés, que des pistes de solutions sont en cours de réflexion (prise de compétence sanitaire et sociale par une autre collectivité, la CCV entre autres) mais ne pourront pas être mise en œuvre avant fin 2024, début 2025 et qu'en attendant il faut supporter le quotidien pour les agents et les bénéficiaires.

Il demande à Monsieur CAILLET s'il a une solution à proposer pour trouver de la trésorerie.

Monsieur MASSIP rappelle qu'il devient inévitable de trouver une solution pour le service restauration, largement déficitaire. On pourrait envisager la vente de la cuisine centrale avec une reprise des agents de la cuisine sur les communes.

Le Président propose de demander une étude à l'ATD envisageant plusieurs scénarios comme : vente, DSP...

Avis favorable à l'unanimité.

Pour les prochains comités, le Président demande à l'ensemble des délégués de réfléchir afin de proposer des solutions.

Fin de séance à 19H30.